Rappel Conso

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 22/05/2026

Flow Colours rappelle Premium Tattoo Ink Encre de tatouage



- Noms des modèles ou références concernés : **Premium Tattoo Ink Encre de tatouage, 30 ml. Produit vendu en ligne, notamment via Amazon et laboutiquedutatoueur.fr.**
- Marque : **Flow Colours**
- **Lot**
- Informations complémentaires : **MAXI GREEN**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Le produit a une concentration excessive de plomb (valeur mesurée: 2,4 mg/kg). Le plomb est nocif pour la santé humaine, s'accumule dans le corps, peut provoquer une neurotoxicité pour le développement (uniquement si l'exposition aux enfants est attendue) et peut affecter les enfants allaités ou à naître. Le produit contient également de l'alcool benzylique, mais la présence n'est pas indiquée dans la liste des ingrédients. Les consommateurs ne sont pas conscients de leur présence et peuvent subir des réactions allergiques ou une sensibilisation cutanée. En outre, le produit contient de la méthylisothiazolinone (MI), qui est interdite dans les produits cosmétiques sans rinçage. Le produit a une concentration excessive de cuivre (valeur mesurée jusqu'à 250 mg / kg). Le cuivre peut causer des dommages au foie et aux reins et peut affecter la fertilité. Le produit a une concentration excessive de diéthylène glycol (DEG) (valeur mesurée: 0.04%). Le diéthylène glycol peut être mortel car il nuit gravement aux reins et au système nerveux lorsqu'il est avalé ou en contact avec la peau.**
- Risques encourus par le consommateur : **Risque chimique**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Arrêter d'utiliser le produit et contacter le vendeur.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre